



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 22 février 2024

PROCES-VERBAL

En l'an 2024, le jeudi 22 février 2024 à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 13 février 2024, s'est réuni sous la Présidence du Maire de la commune de Moncontour, en présence de 4 adjoints et des Conseillers Municipaux suivants :

Nombre de présents :

M. Edouard RENAUD – M. Louis ZAGAROLI - M. Jean-Jacques HOULLIER – Mme Marylène PETIT - M. Alexandre ROULON - Mme Martine COLOMBET – Mme Anne PEUVERGNE - M. Bruno SOUCHARD - M. France POIREAU – Mme Katia GUILLOT -

Etaient également présents :

Conseillers Consultatifs : Mme Corinne LORIN – Mme Amandine BRIAND – - Mme Roseline PINEAU - M. Mickaël GUILLOT –

Presse : Thérèse RINUIT

Nombre de pouvoirs : 3 (Mme Nadia JUILLET donne pouvoir à M. Jean-Jacques HOULLIER – M. Arnaud GIANANTI donne pouvoir à E. RENAUD - M. Franck JOSEPH-THEODORE donne pouvoir à Louis ZAGAROLI)

Absents excusés : M. Nicolas TURQUOIS – M. Jean-Claude BOUILLAULT - M. Jean-Michel JAULIN -

Edouard RENAUD, Maire, après avoir constaté le quorum, ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures.

Désignation d'un Secrétaire de séance : Martine COLOMBET

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 janvier 2024.

ORDRE DU JOUR

- *Adhésion au Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne (CAUE)*
- *Implantation d'une borne de recharge pour véhicule électrique place Coligny*
- *Protection sociale complémentaire – Risque Prévoyance*
- *Mandat au Centre de gestion de la FPT*
- *Décisions du Maire*
- *Questions diverses*

Adhésion au Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne

Présenté par Edouard RENAUD

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Vu la création de l'association conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Vienne (CAUE86) dans le département de la Vienne et la mise en place de l'adhésion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne (CAUE86) la cotisation d'adhésion pour un montant de **101,1 euros pour l'année 2024.**

Implantation d'une borne de recharge pour véhicule électrique Place Coligny

Présenté par Louis ZAGAROLI

Vu la délibération du conseil municipal de Moncontour du 16 septembre 2014 transférant au Syndicat ENERGIES VIENNE la compétence « *création et entretien d'infrastructures de recharge de véhicules électriques* » (IRVE) sur le territoire de la commune,

Considérant que par délibération N°2023/49 du 3 octobre 2023, le Syndicat a confié une délégation de service publique à SOREGIES pour la conception, la réalisation, l'exploitation, la maintenance, le renouvellement, le développement et la commercialisation du réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables,

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma directeur de développement des IRVE, il est proposé d'implanter une borne de recharge pour véhicule électrique sur le parking public situé place de Coligny à Moncontour, d'une puissance de 2 x 24 kW, interopérable, permettant de desservir deux places de stationnement simultanément, dont une destinée aux personnes à mobilité réduite.

La mise en place et l'exploitation de cette borne seront réalisés par SOREGIES, l'ensemble des coûts étant pris en charge par le Syndicat ENERGIES VIENNE et SOREGIES.

Le Conseil municipal, à l'unanimité est favorable au projet d'implantation par SOREGIES d'une borne de recharge publique pour véhicule électrique sur le parking public situé place Coligny à Moncontour, l'ensemble des coûts (implantation et exploitation) étant pris en charge par le Syndicat ENERGIES VIENNE et SOREGIES

Protection sociale complémentaire – Risque Prévoyance – Mandat au Centre de Gestion de la FPT

Présenté par Edouard RENAUD

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les garanties de protection sociale complémentaire, communément appelées prévoyance, sont

destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès.

Les Centres de Gestion concluent une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Par conséquent, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne lance en 2024 une procédure de marché public afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. Il propose aux communes et établissements publics intéressés de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par la présente délibération.

Le Centre de Gestion de la Vienne propose une convention de participation à adhésion facultative dans le domaine de la prévoyance pour un début d'exécution du marché au 1^{er} janvier 2025.

Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat qui seront amenées à les présenter à leur organe délibérant et à déterminer les taux de participation.

Monsieur le Maire, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne se retire de la séance.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal sont favorables à se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance et donnent mandat au Centre de Gestion de la Vienne pour lancer la consultation nécessaire à la conclusion de la convention de participation.

Décision du Maire

Présenté par Edouard RENAUD

- 1 – DETR 2024 – Relamping en LED du terrain des Sports
- 2 – DETR/DSIL 2024 – Aménagement d'une zone naturelle et touristique
- 3 – DSIL 2024 – Travaux de rénovation et transition énergétique des bâtiments communaux
- 4 – DETR 2023 reporté en 2024 – Construction d'un équipement sportif
STREETPARK
- 5 – DSIL 2023 reporté 2024 – Restauration site castral Moncontour

Questions diverses :

1 - Etude des Subventions : M. Bruno SOUCHARD énumère les associations et propose les montants des subventions qui seront votées le 7 mars prochain.

2 -Projet chien Ehpad Moncontour : Les membres du Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 1500 € au projet. M. Jean-Jacques HOULLIER s'abstient.

2 – Réunions sénatoriales :

- ↳ Mme Gisèle JEAN vendredi 23 février 14H30 Mairie de Moncontour
- ↳ M. Cyril CIBERT Mercredi 28 février 19H00 Mairie de Loudun

3 – Zones d'accélération Energies Renouvelables, la commission se réunira jeudi 29 février à 14 heures.

(M. RENAUD, M. ZAGAROLI, M. HOULLIER, M. POIREAU, M. ROULON, Mme PETIT)

4 – Demande de prêt du Chaudron d'Ouzilly-Vignolles pour une exposition à St Germain en Laye (78) du 30 mai 2025 au 9 mars 2026

TOUR DE TABLE :

Jean-Jacques HOULLIER : L'échafaudage à l'église est entièrement monté, les travaux vont pouvoir commencer.

Roseline PINEAU : Le panneau signalétique « Maison médicale » sur la Place Coligny a disparu.

Edouard RENAUD clôt la séance à 21h30.

Fait à Moncontour, le 22 février 2024

Le Maire,
Edouard RENAUD



